

Vous avez des inquiétudes
sur vos possibilités physiques
à maintenir ou reprendre votre travail ?

**Parlez-en à votre médecin
et réalisez un bilan
de vos capacités
professionnelles restantes**



**Le bilan des capacités professionnelles restantes
est un programme entièrement pris en charge
par l'Assurance Maladie.**

Il vous aide à anticiper et préparer les conditions de votre maintien ou de
votre retour à l'emploi et vous permet :



de bénéficier d'une évaluation de votre situation de
santé et de votre activité professionnelle ;



le cas échéant, d'identifier des relais et des leviers adaptés pour
faciliter votre reprise ou votre maintien dans l'emploi.

Qui peut en bénéficier ?

- Tout salarié affilié à la CPAM du Haut-Rhin ;
- En arrêt de travail ou non ;
- Présentant des troubles de l'appareil locomoteur (mal de dos, troubles musculo-squelettiques...);
- Bénéficiant du versement d'indemnités journalières par la CPAM.

En quoi consiste le bilan ?

Réalisé par **une équipe pluridisciplinaire au sein du Centre de Réadaptation de Mulhouse**, le bilan des capacités professionnelles restantes se déroule en une demi-journée et pourra comprendre :



Une évaluation de vos capacités avec un ergonome ou un ergothérapeute



Une évaluation de votre situation administrative et sociale avec un assistant de service social



Un bilan de votre situation professionnelle avec un chargé d'insertion



Un entretien avec un psychologue spécialisé en neuro psychologie

>> Un bilan adapté et personnalisé par le médecin de l'établissement



Dans le mois qui suit le bilan, vous recevrez **un courrier de synthèse**. Ce document est transmis à votre médecin traitant (et à votre médecin du travail avec votre accord).

Comment en bénéficier ?

Parlez-en à votre médecin traitant ou à votre médecin du travail.

Il vérifiera votre éligibilité au programme et procèdera à votre inscription.

Le bilan des capacités professionnelles restantes : un dispositif de l'Assurance Maladie pour envisager plus sereinement votre avenir professionnel.